

OVH tire son offre de VoIP vers les mobiles illimités

Après [Free](#) et [SFR](#) et en attendant le [reste des acteurs](#) de l'accès Internet, OVH se lance à son tour dans le mobile illimité forfaitaire. L'hébergeur roubaisien vient d'annoncer une offre en direction de ses clients Plug&Phone, la solution de communication sur IP de l'entreprise proposée à moins d'1 euro mensuel (en s'appuyant sur une connexion ADSL).

Pour 10 euros (hors taxes) par mois, la nouvelle option de l'offre de téléphonie permettra de téléphoner sans limite vers les téléphones mobiles de tous les opérateurs en France métropolitaine. Avec quelques restrictions néanmoins. « Une limite de 60 minutes de communication par appel et ce vers 99 numéros (contacts/destinataires) différents maximum par mois, prévient l'opérateur. Au-delà, la facturation se fait à la seconde. » Soit 0,10 euro (HT) la minute. Et, bien sûr, il faut souscrire à l'offre de téléphonie sur IP Plug&Phone. A noter par ailleurs que le forfait est incompatible avec les options de redirection, d'automatisation et de PABX et le service n'est exploitable qu'à partir du téléphone fourni par OVH.

Une offre de communications complète et économique

Une offre qui vise les entreprises de taille moyenne, avec des configurations de 10 à 100 personnes et qui cherchent à optimiser leurs coûts téléphoniques. Selon OVH, les entreprises qui ont souscrit à son offre ont vu leur facture divisée entre 6 et 8 fois par rapport à une solution traditionnelle. « Avec ce nouveau forfait, OVH espère passer la barre des 10 fois! », déclare l'hébergeur. Il conviendra néanmoins de vérifier que les coûts en terme de communications vers les mobiles dépassent les 10 euros facturés mensuellement pour s'assurer de la rentabilité de l'offre.

Petit à petit, OVH construit une offre de communication complète, que ce soit sur les accès Internet [ADSL](#) et [SDSL](#) ou [la téléphonie sur IP](#). Aujourd'hui complétée par les appels vers les mobiles. Des offres économiques et modulaires qui, au-delà des entreprises, pourraient intéresser les particuliers rebutés par les services inutiles à leurs yeux (mais néanmoins facturés) des forfaits des « gros » opérateurs Internet en France.